

Décision

Générale

colonial

Décision n° 545 le 1er juin 1939

n° 545 le 1er

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 juin 1939

Numéro JO

n° 511 du 30/06/1939

Date du numéro

30 juin 1939

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de trois mois pour examen à passer en France est accordé à M. Chamois (Henri), adjoint de 2e classe du cadre local des services civils de Madagascar, détaché à la Côte française des Somalis. Ce fonctionnaire, classé 3e catégorie, qui voyage seul, prendra passage en 2e classe sur le paquebot Leconte-de-Lisle de la Compagnie des Messageries Maritimes attendu à Djibouti vers le 5 juin 1939, à destination de Marseille. La dépense est imputable au budget local de la Côte française des Somalis (

chapitre 14, article 1er, paragraphe 1er).